

Règlement programme de fidélité : CLUB VIP

1 – Principe général

A chaque dépôt effectué sur son compte, le Titulaire d'un compte Partouche Images, tel que défini dans les Conditions générales d'utilisation des services édités par PARTOUCHE IMAGES, reçoit des points VIP à concurrence de 100 points VIP par euro déposé.

En fonction des points qu'il cumule au cours d'un mois M, le Titulaire du compte se verra attribuer un niveau VIP pour le mois M+1.

Selon leur niveau, les Titulaires membres du Club VIP profiteront d'avantages exclusifs comme l'accès à des jeux en avant-premières, des cadeaux, des bonus supplémentaires etc....

Chacune des opérations concernant le Club VIP pourra avoir ses propres termes et conditions spécifiques qui pourront déroger au présent règlement.

2 – Niveaux VIP

Il existe 3 niveaux VIP différents : argent, or et platine. Le nombre de points VIP nécessaires pour atteindre chacun des niveaux est indiqué dans le tableau ci dessous :

Niveaux	Points VIP
Argent	A partir de 500 Points VIP
Or	A partir de 20.100 Points VIP
Platine	A partir de 40.100 Points VIP

3 – Obtention des points VIP

Pour chaque euro déposé par **carte bancaire**, le Titulaire du compte verra son solde de points VIP crédité de 100 points.

Tout dépôt effectué par un autre moyen que la carte bancaire ne permet pas d'obtenir de points VIP.

4 – Evolution des niveaux VIP

En fonction des points qu'il cumule au cours d'un mois M, le Titulaire du compte se verra attribuer un niveau VIP pour le mois M+1. Il conservera ce niveau pour toute la durée du mois M+1 au cours duquel il cumulera des points VIP pour le mois M+2.

Tous les premiers jours du mois, le solde de points VIP des Titulaires est ramené à zéro.

Si un Titulaire ayant atteint un certain niveau n'obtient pas au cours du mois le nombre de points VIP nécessaires pour conserver son niveau, il obtiendra, lors de l'attribution des niveaux, le niveau inférieur à celui qu'il avait le mois précédent.

Par exemple, un Titulaire qui a le niveau platine au cours du mois M et qui, au cours de ce mois, ne cumule que 5 000 points VIP ne se verra pas attribué pour le mois M+1 le niveau argent mais le niveau or.

De plus, un Titulaire ayant atteint le niveau argent au cours du mois M sortira du Club VIP, lors de l'attribution des niveaux pour le mois M+1, si au cours du mois M, celui-ci n'a pas atteint les 500 points nécessaires à la conservation de son niveau.

5 – Modification et annulation du Programme de fidélité :

Partouche Images se réserve le droit d'annuler ou de modifier le programme de fidélité sans préavis.